



**4807**  
immobilier  
Bassin Annécien

1 rue Jean Jaurès  
74000 ANNECY  
Tél. : 04.50.51.48.07  
syndic.annecy@4807immobilier.fr

Pôle comptable : 1 place Marie Curie BP 337 74008 ANNECY CEDEX

**Appel de Fonds**  
Période du 01/01/2024 au 01/01/2024

SAS Cap Immobilier au capital de 3.316.875€ ● RCS Annecy 391 600 103 ● Siret 391 600 103 00181 ● APE 6831 Z ● N° intracommunautaire FR 50 391 600 103  
Siège Social : 1, place Marie Curie ● BP 337 ● 74008 Annecy Cedex ● Tél : 04.50.33.48.48 ● info@groupe4807.fr  
Carte professionnelle N° CPI 7401 2016 000 013 466 délivrée par la CCI de Haute-Savoie ● Garant Transaction/Gestion/Syndic : GALIAN Assurances ● 89, rue La Boétie ● 75008 Paris

[www.4807immobilier.com](http://www.4807immobilier.com)

Annecy, le 18/12/2023

ROYAL (LE) (0873)  
9 RUE ROYALE

74000 ANNECY

**ETANCHEITE VERTICALE**

appel travaux  
sans reprise des soldes A PAYER

Réf : 0873-0016 / LECROC

Internet Login : 005354 Mot de Passe :

**M. ou Mme ADEI**

**Copropriétaire : E.U.R.L LECROC**

8 BD DU CDT CHARCOT

CS 90107

17443 AYTRE CEDEX

	Postes à répartir	Total	Base	Tantièmes	Quote-part
0021	appartement Étage: 1er étage ETANCHEITE VERTICALE	10439.20	10000	186	194.17
	<b>TOTAL DU LOT</b>				<b>194.17</b>

**Montant de l'appel de fonds 194.17 €**

RECAPITULATIF	MONTANT DE VOTRE APPEL
Appel TTC 194.17	<b>MONTANT DE VOTRE APPEL 194.17</b>
	<b>TOTAL A PAYER 194.17</b>

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 Juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

**MODALITES DE REGLEMENT**

AVANT LE	MONTANT	BENEFICIAIRE
01/01/2024	194.17	ROYAL (LE)

COMPTE BENEFICIAIRE
BANQUE POPULAIRE 16807-00042-3186902721470 BIC : CCBPFRPPGRE IBAN: FR76 1680 7000 4231 8690 2721 470

<<===== Les papillons ci-dessous doivent être découpés et joints à vos règlements =====>>

LECROC  
0873-0016-01/01/2024  
**194.17€**